COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Côte d'Ivoire ambitionne de faire inscrire plus de trente nouveaux sites sur la Liste de Ramsar

Antalya (Türkiye), le 14 novembre 2026 – La Côte d'Ivoire souhaite faire inscrire plus de trente nouvelles zones humides sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale. Cette ambition a été au centre d'une rencontre entre le Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique, M. Abou Bamba, et la Secrétaire générale de la Convention de Ramsar, Dr Musonda Mumba, en marge de la COP31 à Antalya.

Les échanges ont porté sur l'appui technique et institutionnel que le Secrétariat de Ramsar pourrait apporter à la Côte d'Ivoire pour identifier les sites répondant aux critères de la Convention et préparer leurs dossiers d'inscription. Une étude nationale préliminaire a identifié plus de trente sites potentiels, dont l'évaluation doit permettre de préciser les propositions à soumettre.

La Côte d'Ivoire compte actuellement six sites Ramsar, couvrant une superficie totale de **127 344 hectares**. Tous sont situés dans la zone côtière, alors que le pays possède une grande diversité de zones humides dans l'ensemble de ses grandes régions écologiques.

Des plaines inondables du Nord aux zones humides des montagnes de l'Ouest, en passant par les bassins fluviaux, les lagunes et les forêts marécageuses, la démarche engagée vise à mieux prendre en compte cette diversité. L'inscription de nouveaux sites permettrait de renforcer leur reconnaissance internationale et de soutenir les efforts de conservation et de gestion durable.

Les zones humides contribuent à l'approvisionnement en eau, à la régulation des crues et au maintien des activités agricoles, pastorales et halieutiques. Elles abritent également de nombreuses espèces et offrent des espaces de reproduction et d'alimentation indispensables aux poissons et aux oiseaux.

Leur préservation répond ainsi à des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. En protégeant ces milieux, la Côte d'Ivoire entend préserver les ressources dont dépendent les communautés et renforcer leur capacité à faire face aux effets des changements climatiques.

Sur un littoral d'environ **550 kilomètres**, les mangroves et les autres écosystèmes côtiers contribuent notamment à atténuer l'érosion et les effets des submersions marines. Les mangroves ivoiriennes, dont la superficie est estimée à **100 km²**, jouent aussi un rôle important dans le stockage du carbone et le renouvellement des ressources halieutiques.

Ces milieux restent toutefois soumis à de multiples pressions, notamment l'urbanisation, les pollutions et la surexploitation des ressources naturelles, qui rendent nécessaires des mesures de conservation et de restauration.

Au-delà des nouvelles inscriptions envisagées, le Ministre Abou Bamba et Dr Musonda Mumba ont examiné plusieurs pistes de coopération : la restauration des mangroves, la lutte contre l'exploitation minière illégale dans les écosystèmes sensibles, le renforcement des capacités nationales et la mobilisation de financements internationaux.

La Secrétaire générale a réaffirmé la disponibilité du Secrétariat de Ramsar à accompagner la Côte d'Ivoire dans ses efforts de préservation et de gestion durable des zones humides.

Cette coopération doit soutenir l'identification et la préparation des candidatures de nouveaux sites, tout en favorisant des actions de conservation au bénéfice de la biodiversité et des populations.

Note aux lecteurs: *Adoptée en 1971 dans la ville iranienne de **Ramsar,** la Convention sur les zones humides est un accord international qui encourage les pays à protéger ces espaces et à en assurer une utilisation durable. Mangroves, lagunes, marais, lacs, forêts marécageuses ou plaines inondables : ces milieux naturels abritent une grande diversité d'espèces et rendent des services essentiels aux populations. Ils contribuent notamment à préserver les ressources en eau, à soutenir la pêche et l'agriculture, à limiter les effets des inondations et des sécheresses et à stocker le carbone.*